1MG
Semaine spéciale

LUNDI 25 MARS AU JEUDI 28 MARS
Année scolaire **2023-2024**

LYCÉE DENIS-DE-ROUGEMONT
NEUCHÂTEL

CAMPS DE SKI

CAMP DE FREERIDE

ACTIVITÉS SPORTIVES

STAGES PROFESSIONNELS

Informations générales

Durant la semaine précédant les vacances de Pâques, les élèves de première année se voient proposer à choix, un camp de ski / freeride dans les Alpes, des activités sportives ou effectuer un stage professionnel.

Pour toutes les activités proposées ci-après, chaque élève doit veiller à être assuré·e en conséquence. Il faut vérifier en particulier que les **frais d'hospitalisation hors canton et de transport d'urgence** soient couverts.
Chacun·e est prié·e d'avoir sur soi sa carte d'assuré·e.

L'élève qui, pour des raisons médicales, ne peut pas participer aux leçons d'éducation physique, n'est pas autorisé·e à prendre part au camp de ski, ni aux activités sportives. Elle·il effectuera un stage professionnel de minimum 3 jours.

Les enseignant·e·s accompagnant·e·s ne sont pas responsables de comportements irréfléchis ou d'actes enfreignant la loi et n'en assumeront pas les conséquences.

Camp de ski et de freeride
Directives générales

Voyage

Sauf cas de force majeure, les élèves sont tenu·e·s de voyager avec les moyens de transport prévus par le lycée.

Pratique du ski

Elle est obligatoire et se déroule sous la direction d'un· moniteur ou d'une monitrice, dans le cadre d'un groupe. Le ski individuel, le ski hors des pistes balisées ainsi que toute activité sportive non planifiée sont strictement interdits. Le **port du casque est obligatoire.**

Le·la chef·fe technique organise et supervise la pratique du ski ou des sports proposés. Il·elle forme les groupes de ski et snowboard au début du camp en fonction du niveau des participant·e·s. Ces dernier·ère·s sont tenu·e·s de se conformer aux règles FIS[1] et aux directives SKUS[2] ainsi qu'à celles données par les responsables de camps, les monitrices et les moniteurs.

Discipline

Les élèves, qu'ils·elles soient majeur·e·s ou mineur·e·s, s'engagent à respecter le règlement qui régit le camp de ski. Ils·elles ont une attitude positive et responsable tant en ce qui concerne les règles de la vie communautaire que dans leur comportement sur les pistes et dans la station.

Pour les élèves de moins de 16 ans, la consommation et la détention d'alcool est strictement interdite durant toute la durée du camp.
Pour les élèves de plus de 16 ans, seule la consommation modérée de bières en soirée est tolérée. La consommation et la détention d'alcool dans les chalets est strictement interdite.

Les conduites inadéquates et répréhensibles ne sont pas tolérées et sont passibles de sanctions allant de la consignation en chambre le soir à l'exclusion du camp. Dans ce dernier cas, le retour se fait aux frais de l'élève et sous la responsabilité des représentants légaux. L'élève est renvoyé·e dans les plus brefs délais notamment dans les cas suivants :

- Consommation et détention de drogues
- Ivresse et consommation d'alcool fort
- Relations sexuelles

Toute infraction constatée est communiquée aux représentants légaux et la direction se réserve le droit de fixer des sanctions (arrêts, suspension de cours, exclusion du lycée) relatives à un comportement inadéquat durant le camp de ski.

Pour des raisons de santé et de sécurité, il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les bâtiments. L'utilisation de pipes à eau (chicha) est également interdite pendant toute la durée du camp.

[1] Fédération Internationale de Ski
[2] Commission suisse pour la prévention des accidents sur les descentes pour sports de neige

Horaire

Pour éviter tout accident dû à la fatigue, les élèves observent un nombre d'heures de sommeil suffisant. Ils·elles gèrent leur rythme personnel en fonction de l'horaire suivant :

08h00 – 08h30	:	Petit déjeuner
09h00 – 12h00	:	Ski / activités sportives
12h00 – 13h30	:	Repas au chalet ou pique-nique sur les pistes
13h30 – 16h30	:	Ski / activités sportives
19h00 – 20h00	:	Repas du soir
22h00	:	Le silence doit régner dans les chambres (respect du sommeil d'autrui). Les responsables de camp ont un droit permanent de visite des chambres. Seules les personnes figurant sur le plan d'occupation sont autorisées à y séjourner.
23h00	:	Extinction des feux

Camp de freeride

Le lycée propose également un camp de freeride (ski de randonnée ou snowboard et raquettes) de 4 jours si le nombre de participant·e·s est suffisant (12 élèves minimum). Il s'effectue sous la direction de guides de haute montagne et d'accompagnant·e·s du lycée au bénéfice d'un brevet Jeunesse et Sport reconnu. Cette activité demande une bonne condition physique ainsi qu'un bon niveau de ski/snowboard. Chaque élève transporte son matériel ainsi que son pique-nique pour le repas de midi.
Le camp est organisé de manière à ce que les soirées et les nuits se déroulent dans la même station que les camps de ski.

Une séance d'information quant à l'organisation de ce camp (voyage, horaire, parcours, etc.) est organisée le

lundi 23 octobre 2023 à 12h15 en salle 13.

Inscription obligatoire par mail jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 auprès de : caryl.beljean@rpn.ch

Semaine d'activités sportives

Pour autant que les effectifs soient suffisants (10 élèves minimum), le lycée organise une semaine d'activités sportives pour les élèves ne désirant pas participer au camp de ski.
Un accent a été mis sur l'originalité des activités, le but étant de faire découvrir des sports qui ne sont pas pratiqués pendant les cours d'éducation physique. Par exemple, différentes initiations (escrime, art martial, tir à l'arc, escalade, plongée, etc.) peuvent être proposées.

Deux activités par jour sont planifiées et le repas de midi est pris en commun et organisé par le lycée. Aucune nuitée n'est prévue à l'extérieur. Le programme complet parviendra ultérieurement aux participant·e·s.

Discipline

Comme pour le camp de ski, les élèves majeur·e·s ou mineur·e·s s'engagent à respecter les directives qui régissent cette semaine d'activités. **La consommation d'alcool est strictement interdite.** Ils·elles ont une attitude positive et responsable et doivent suivre les consignes données par les responsables désigné·e·s.

Transport

En cas d'activités en dehors de la ville de Neuchâtel, un moyen de transport est prévu par le lycée.

Stages professionnels

Il est également possible d'effectuer, pendant cette semaine, un stage professionnel en vue d'une éventuelle formation.

L'élève devra fournir au secrétariat une lettre de motivation ainsi qu'une attestation de l'employeur précisant les modalités d'engagement, jusqu'au **vendredi 24 février 2024** dernier délai. Aucune demande ne sera validée après cette date.

Le stage doit avoir une durée de 3 jours complets minimum.

Tarifs

Camp de ski	**Fr. 300.-**
Camp de freeride	**Fr. 400.- à 500.-** selon le nombre d'inscriptions
Semaine d'activités sportives	A définir mais au maximum Fr. 200.-

Inscriptions

Le formulaire d'inscription est envoyé par Pronote aux responsables légaux des élèves mineur·e·s et aux élèves majeur·e·s. Il doit être rempli et renvoyé jusqu'au **vendredi 27 octobre 2023**.
La répartition des classes dans les différents camps est annoncée avant les vacances de Noël.

Paiement

Une facture est envoyée **début mars** et doit être réglée dans les 30 jours.

En cas de difficultés financières, une demande de subside est possible. Les représentants légaux concernés doivent faire une demande écrite à la direction, avec copie de leur dernière taxation fiscale, jusqu'au **15 janvier 2024**.

Les participant·e·s possédant un abonnement annuel de la station concernée se voient octroyer une réduction Fr. 80.- sur la facture.

Annulation

L'inscription au camp de ski/freeride est **définitive.**

Seules des raisons médicales attestées par un certificat médical constituent un motif d'annulation. Dans ce cas, une somme de CHF 50.- est réclamée en guise de frais d'annulation.

Dans les autres cas, la totalité du paiement est exigée, même en cas de participation partielle au camp de ski/freeride.

Rue A.-L. Breguet 3 | Case Postale 1
CH-2002 Neuchâtel | 032 717 50 00